

École Publique du Pain Perdu

1, rue des écoles

37420 Beaumont en Véron

☎ / 📠 **02.47.58.43.24**

courriel 📧 ec-beaumont-en-veron@ac-orleans-tours.fr

Procès verbal de la séance du conseil d'école extraordinaire du 25 novembre 2021

Les Conseils d'École de l'école maternelle et de l'école élémentaire se sont réunis le **25 novembre 2021 à 17h30**, dans la salle 60 de la salle polyvalente de Beaumont-en-Véron.

Étaient présents :

- M. Alain **DENIS**, directeur de l'école élémentaire
- M. Vincent **NAULET**, maire de Beaumont en Veron
- Mme Emilie **FLAMIN** maire adjoint aux affaires scolaires
- Mme Béatrice **FAUVY**, conseillère municipale aux affaires scolaires
- M. Yohan **COUTABLE**, directeur général des services
- Mmes et Mrs : Emilie **BENESTON**, Emmanuel **CADOU**, Virginie **MONTIER**, Julien **BERTHOUX**, Steeve **BREZE**, Caroline **LIARD**, Alissa **FERRANT**, représentants élus des parents d'élèves.
- Mmes et M. : Véronique **MICHAUD**, Oriane **ETCHEHEGUY**, Karen **BONNEAU**, Éric **FREZOT**, Alexandra **GUILMET**, Mélanie **GUERIN**, Anne Sophie **BLANCHEMAIN**, enseignants.

- Absents excusés : M. **GUION**, Délégué Départemental de l'Education Nationale, Olivier **BOUTRON** enseignant,

Préambule :

Un sondage auprès des parents au sujet d'un changement des rythmes scolaires a été distribué avant les vacances de la Toussaint.

A ce jour, une majorité claire s'est déclarée.

Les résultats du sondage pour les parents sont de :

225 votants, **153** pour la semaine de 4 jours et **71** pour la semaine de 4 jours et demi, 1 bulletin nul.

Soit **68 % pour la semaine de 4 jours** et **31% pour la semaine de 4 jours et demi**.

La municipalité se positionne en faveur des 4 jours : Beaucoup de travaux ont été engagés dans la commune depuis une dizaine d'années (nouvelle école avec 9 salles de classe, construction d'une nouvelle cantine, rénovation de l'école maternelle ...). La municipalité tient à garder les élèves de la commune dans ses écoles. En effet, les écoles de Beaumont perdent 49 élèves qui partent sur la commune d'Avoine, pour 16 qui viennent s'inscrire dans notre village. Il y a 4 ans, lorsque les 2 écoles avaient les mêmes rythmes scolaires, une trentaine d'élèves de chaque commune allait dans l'école voisine. Si la différence des rythmes scolaires devait perdurer, il y aurait un risque de fermeture de classe, moment difficile pour les élèves, les enseignants, les parents et la municipalité.

Compte tenu des délais nécessaires pour organiser une concertation avec les parents d'élèves (consultation avec avis), la Municipalité a demandé que se tienne un conseil d'école extraordinaire le **jeudi 25 novembre 2021**.

Le directeur de l'école élémentaire rappelle les règles pour un changement de rythmes dans une école

➤ **Les obligations à respecter :**

- Le volume horaire reste à 24 heures par semaine dans tous les cas de figure.
- la pause méridienne de 1h30 est incompressible.
- la demi-journée ne doit pas excéder 3h30.
- Dans l'éventualité d'un retour à la semaine de 4 jours, une demande de dérogation sera faite auprès de Monsieur le Directeur Académique pour validation de cette proposition.

Rappel des règles de modalités des votes

➤ **Les modalités de vote**

Pour le décompte des voix :

Pour l'école élémentaire :

7 classes = 7 voix parents + 7 voix enseignants + les 2 voix pour la Municipalité + 1 pour le Délégué départemental.

Chaque école devra donc émettre son propre avis.

➤ **Avis du conseil d'école élémentaire :**

Chaque école passe aux votes à bulletin secret concernant le choix :

- **Pour la semaine des 4 jours**
- **Pour la semaine des 4 jours et demi**
- **Pour l'école élémentaire :** 7 parents et 7 enseignants + 2 représentants de la mairie (Le DDEN est absent excusé)

Cette proposition est mise au vote :

POUR LA SEMAINE DE 4 JOURS : 13

POUR LA SEMAINE DE 4 JOURS ET DEMI : 2

ABSTENTION : 1

Ce vote est validé par le conseil d'école.

Les horaires doivent également faire l'objet d'un vote en conseil d'école.

Après consultation des services des transports, les nouveaux horaires de l'école élémentaire du Pain Perdu pourraient être les suivants :

(Toujours avec une ouverture des portes 10 minutes avant le début de la classe du matin et de l'après-midi)

Lundi : 8h30-12h00 – 13h35-16h05

Mardi : 8h30-12h00 – 13h35-16h05

Jeudi : 8h30-12h00 – 13h35-16h05

Vendredi : 8h30-12h00 – 13h35-16h05

Chaque école passe aux votes à bulletin secret concernant le choix :

- **Approbation des futurs horaires de l'école : OUI**
- **Contre les futurs horaires de l'école : NON**

- **Pour l'école élémentaire :** 7 parents et 7 enseignants + 2 représentants de la mairie (Le DDEN est absent excusé)

Cette proposition est mise au vote :

OUI : 14

NON : 2

Ce choix est validé par le conseil d'école.

Le conseil municipal se prononcera prochainement pour un changement des rythmes scolaires.

➤ **Mise en œuvre**

Pour que cette nouvelle organisation du temps scolaire voici la procédure à respecter :

1 - Tous les documents relatifs à des modifications de rythmes scolaires doivent être envoyés en premier lieu à l'IEN de circonscription, Mme Catherine Large

2 - Les IEN vérifient la concordance du (des) vote(s) des conseils d'école et la décision du maire. Les IEN vérifient aussi auprès des maires si le transport des élèves est modifié avec les nouveaux rythmes proposés.

3- Les IEN retournent leur avis par mail (après vérification de la concordance des souhaits des maires et du conseil d'école et de l'impact sur les transports) à Monsieur le Directeur Académique.

4- Le DASEN donne réponse par écrit aux maires (courant mars 2022).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

À Beaumont, le **25 novembre 2021**

Le directeur de l'école élémentaire, Alain DENIS



Mme BENESTON , représentant les parents d'élèves



M NAULET Vincent, maire de la commune de Beaumont-en-Véron.

